

Certification de tuteur

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous les secteurs :**

de la banque de détail (Marché des particuliers, professions libérales, entreprises, Associations, back-offices, fonctions supports),
de la banque privée,
de la banque de financement et d'investissement du secteur financier
de l'assurance
autres secteurs d'activité
Pour toutes activités bancaires tenues par des nouveaux entrants dans le métier.

Code(s) NAF : **64.19Z**

Code(s) NSF : **313m**

Code(s) ROME : **C1401**, **C1102**, **C1203**, **C1206**, **C1201**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2009**

Mots clés : **intégration nouveaux collaborateurs**,
Professionalisation, **Maître d'apprentissage**,
Tuteur

Identification

Identifiant : **3038**

Version du : **17/10/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Accord relatif à la formation professionnelle dans les banques du 9 février 2015 \(article 11.tutorat et évaluation, article 14. Le tuteur et l'activité tutorale\)](#)

Non formalisé :

- **Lettres de soutien**
- **Projet d'inscription à l'inventaire validé au comité stratégique de formation dans lequel étaient représentés 10 établissements majeurs du secteur de la banque.**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Attester la capacité des tuteurs à faciliter l'intégration dans l'entreprise, l'entité et l'équipe, de nouveaux collaborateurs en situation de formation en contrat d'apprentissage, en formation continue, en mobilité interne, en intégration.

Valoriser la fonction tutorale au sein de l'établissement en garantissant un accompagnement de qualité

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Non

Descriptif général des compétences constituant la certification

1 / **Accueillir et intégrer l'apprenant dans son environnement de travail**

En identifiant les acteurs agissant au niveau de l'apprenant (leurs rôles, leurs motivations, leurs attentes par rapport à l'apprenant, les ressources dont il dispose) et en favorisant les synergies,

Public visé par la certification

Tous publics

En répondant aux motivations spécifiques de l'apprenant,
En créant et en entretenant un climat de confiance avec l'apprenant et les différents acteurs et en favorisant une relation adulte,
En se rendant disponible pour les situations plus sensibles et en les gérant.

2 / Organiser et planifier le parcours d'acquisition de compétences de l'apprenant

En identifiant les besoins de l'apprenant au regard des compétences à maîtriser et du parcours proposé,
En élaborant un programme de transmission des compétences, en identifiant différentes étapes et critères d'appréciation,
En repérant les périodes nécessitant un accompagnement renforcé,
En organisant les activités d'apprentissages (binôme, seul, en observation...).

3 / Assurer la transmission d'un métier

En préparant et en transmettant au bon moment,
En identifiant les compétences connues et moins visibles à transmettre (les connaissances, les méthodes de travail, les pratiques),
En explicitant, en illustrant, en faisant vivre les activités ou pratiques avec un vocabulaire adapté,
En identifiant les acteurs les plus à mêmes de transmettre et en déléguant si nécessaire.

4 / Suivre et évaluer la progression de l'apprenant en relation avec les acteurs concernés

En menant les entretiens nécessaires : point d'activité, recadrage, information, félicitation, ...dans un esprit de progrès,
En évaluant factuellement la progression et en la partageant,
En définissant des axes de progrès précis et mesurables,
En sachant identifier des difficultés potentielles, en les anticipant, en les gérant,
En réalisant des bilans formalisés régulièrement.

Modalités générales

L'accès à la certification se fait à la suite d'une formation de 7 à 14 heures permettant de s'assurer de l'acquisition et de la capacité à assurer la fonction tutorale dans un établissement.

Thématiques abordées pour validation :

-1-Accueillir et intégrer l'apprenant dans son environnement de travail

Identifier les acteurs agissant au niveau de l'apprenant (leurs rôles, leurs motivations, leurs attentes par rapport à l'apprenant, les ressources dont il dispose) et favoriser les synergies,
Comprendre et répondre aux motivations spécifiques de l'apprenant,
Créer et entretenir un climat de confiance avec l'apprenant et les différents acteurs en favorisant une relation adulte.

2-Organiser et planifier le parcours d'acquisition de compétences de l'apprenant

Identifier les besoins de l'apprenant au regard des compétences à maîtriser et du parcours proposé,
Elaborer un programme de transmission des compétences en identifiant différentes étapes et critères d'appréciation,
Repérer les périodes nécessitant un accompagnement renforcé,
Organiser les activités d'apprentissages (binôme, seul, en observation..).

3-Assurer la transmission d'un métier

Se donner le temps de préparer et transmettre au bon moment,
Identifier les compétences connues et moins visibles à transmettre (les connaissances, les méthodes de travail, les pratiques),
Expliciter, illustrer, faire vivre les activités ou pratiques avec un vocabulaire adapté,
Identifier les acteurs les plus à même de transmettre et savoir déléguer si nécessaire.

4-Suivre et évaluer la progression de l'apprenant en relation avec les acteurs concernés

Mener les entretiens nécessaires : point d'activité, recadrage, information, félicitation, dans un esprit de progrès,
Evaluer factuellement la progression et la partager,
Définir des axes de progrès précis et mesurables,
Pouvoir identifier des difficultés potentielles, les anticiper, les gérer,
Réaliser des bilans formalisés régulièrement.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Développer des compétences transverses au sein de l'entreprise,
Valoriser son expérience auprès de son employeur, ses pairs,
Offrir des perspectives d'évolution professionnelle,
Augmenter l'employabilité et favoriser la mobilité interne et externe.

Pour l'entité utilisatrice

Valoriser la mission tutorale au sein de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble du personnel,
Fidéliser et intégrer les nouveaux entrants en limitant les ruptures anticipées,
Renforcer l'employabilité des apprentis,
accompagner une politique de développement de l'alternance et de l'intégration.
En variant les profils de tutorés, la certification devient un outil de gestion et de transfert des compétences pour les entreprises.

Evaluation / certification

Pré-requis

Bénéficier d'une expérience professionnelle de 2 ans minimum dans le métier visé par les bénéficiaires du tutorat.

Compétences évaluées

Les 4 compétences sont évaluées :

Accueillir et intégrer l'apprenant dans son environnement de travail,
Organiser et planifier le parcours d'acquisition de compétences de l'apprenant,
Assurer la transmission d'un métier,
Suivre et évaluer la progression de l'apprenant en relation avec les acteurs concernés.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Centre(s) de passage/certification

- Sites CFPB

Non

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :
Certificat « Efficacité tutorale » établi par le CFPB

Plus d'informations

Statistiques

Le nombre de tuteurs concernés par cette certification est supérieur à 1000 par an

Autres sources d'information

Sites : www.cfpb.fr